

en a reçu treize exemplaires. Je lui en ai emprunté quelques-uns en riant, pour satisfaire à mes offrandes premières et de devoir. J'espère qu'incessamment mon ballot de Chambéry ou celui de M. l'abbé Valenti arriveront à leur destination.

Mais que ne vous dois-je pas, Monsieur ? Et qu'est-ce que ne vous doit pas mon ouvrage ? Il n'y a pas, je crois, une page qui ne vous soit redevable et qui ne vous soit retournée améliorée par vos observations. J'espère que, de votre côté, vous m'aurez trouvé tout-à-fait pliant, et toujours prêt à entendre vos raisons, c'est-à-dire la raison. Je ne vous parle pas de cette petite misère d'épigraphe ; ce n'est rien, et si votre scrupule m'était arrivé plutôt, j'y aurais mis bon ordre ; mais comme je vous disais, ce n'est rien. Priez, au reste, vos amis et je vous le dis avec franchise et confiance, essayez vous-même de traduire en douze syllabes françaises *οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη, εἰς κοίρανος ἔστω* (1). Vous verrez de quoi il s'agit.

Il y a bien longtemps, Monsieur, que j'ai écrit à vous ou à M. R. (je ne me rappelle plus lequel) pour vous prier, ainsi que M. l'abbé Besson (2), de vouloir bien vous emparer des premiers exemplaires, comme il était bien naturel ; mais comme je ne reçois à cet égard aucun avis, permettez-moi de vous en offrir en particulier six exemplaires, sans préjudice de ceux qui pourront vous être nécessaires au delà de ce nombre.

J'espère aussi que vous voudrez bien coller sur l'un de ces exemplaires, le petit billet suivant ; ce sera le *souvenir d'un inconnu*. C'est un étrange mot, Monsieur, auquel mon oreille ne s'accoutume pas. Ma femme a été beaucoup plus chanceuse, et jamais elle ne sait que je vous écris, sans me charger,

(1) La polycratie ne vaut rien ; il faut un souverain unique.

(2) L'abbé Jacques-Fr. Besson, alors curé de la paroisse Saint-Nizier de Lyon, mort évêque de Metz, le 23 juillet 1842.